

Tableau 3 : Répartition de l'activité partielle, du PGE, des montants versés au titre du fonds de solidarité et des montants de cotisations restant à recouvrer par catégorie d'entreprises (en %)

Catégorie d'entreprises pour la répartition de l'emploi salarié privé	Catégorie d'entreprises	Emploi salarié privé	Salariés en activité partielle ¹			Prêt garanti par l'État (cumul depuis mars 2020)		Fonds de solidarité (cumul depuis mars 2020)	Reste à recouvrer (RCS) au 14 avril 2021
			Effectivement en AP en septembre	Effectivement en AP en février	Effectivement en AP en mars	Part des entreprises bénéficiaires	Part des montants accordés		
Moins de 10 salariés	Moins de 20 salariés	18,1	30,4	39,3	40,3	93,8	74,7	90,7	36,5
De 10 à 19 salariés		9,0						4,5	
De 20 à 249 salariés	Entre 20 et 49 salariés	31,8	13,9	14,3	14,1	0,2	23,4	4,8	14,3
	Entre 50 et 249 salariés		18,7	16,4	15,9				17,3
De 250 à 999 salariés	Entre 250 et 499 salariés	14,2	7,1	5,5	5,8	6	1,9	N.A.	6,3
	Entre 500 et 999 salariés		6,2	4,6	4,6				5,0
1 000 salariés et plus	1 000 salariés et plus	27,0	23,6	19,9	19,2				15,8
	Non déterminé	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.			N.A.	36,5.

¹ Estimation issue de l'enquête Acemo-covid, mars 2021.